Les déclarations du cardinal Castrillon Hoyos au Brésil sur le Motu Proprio du 16 mai 2007

Publié le 16 mai 2007
3 minutes

Le 16 mai, au cours d'une intervention devant les évêques d'Amérique du Sud – réunis pour leur Ve Assemblée générale à Aparecida (Brésil) -, ***le cardinal Castrillon Hoyos,*** *président de la Commission* Ecclesia Dei*, a déclaré que le pape souhaitait faire de cette commission « un organisme du Saint-Siège » dont l'objectif serait « de conserver et de maintenir la valeur de la liturgie latine traditionnelle ». Concernant le Motu Proprio libéralisant la messe tridentine, le cardinal colombien n'a pas donné de détails sur son contenu, ni sur sa date de publication. « La publication du Motu Proprio précisant cette autorisation (de la célébration de la messe traditionnelle, ndlr) aura lieu », avait affirmé le cardinal Tarcisio Bertone, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le 31 mars dernier, au* Figaro Magazine*, soulignant que ce serait le pape lui-même qui expliquerait alors « ses motivations et le cadre de sa décision ».*
Selon des informations recueillies par I.Media, reprises par l'Apic, Benoît XVI devrait encore effectuer une série de consultations avant la publication de ce document.
Voici les extraits les plus significatifs de la déclaration du cardinal Castrillon Hoyos :

« (…) Le pape Benoît XVI, qui a été pendant quelques années, membre de cette Commission (*Ecclesia Dei*), veut qu'elle devienne un organisme du Saint Siège dans le but propre et précis de conserver et maintenir la valeur de la liturgie latine traditionnelle.
Mais on doit préciser en toute clarté qu'il ne s'agit pas d'un retour en arrière, d'un retour aux temps antérieurs à la réforme de 1970. Il s'agit par contre d'une offre généreuse du Vicaire du Christ qui, comme expression de sa volonté pastorale, veut mettre à la disposition de l'Église tous les trésors de la liturgie latine qui pendant des siècles a nourri la vie spirituelle de tant de générations de fidèles catholiques.
Le Saint Père veut conserver les immenses trésors spirituels, culturels et esthétiques liés à l'ancienne liturgie. **L'utilisation de cette richesse s'ajoute à celle non moins précieuse de la liturgie actuelle de l'Église.**
« Pour ces raisons le pape Benoît XVI a l'intention d'étendre à toute l'Église latine la possibilité de célébrer la Sainte Messe et les Sacrements selon les livres liturgiques promulgués par le Bienheureux Jean XXIII en 1962.
Pour cette liturgie, qui n'a jamais été abolie, et qui, comme nous l'avons dit, est considérée comme un trésor, il existe aujourd'hui un intérêt nouveau et renouvelé, et pour cette raison le Saint Père pense que le temps est venu de faciliter, comme l'avait voulu **la première Commission Cardinalice en 1986**, l'accès à cette liturgie, en rendant la forme extraordinaire d'un rite romain unique. (…) L'intérêt des jeunes (pour la liturgie traditionnelle), de France, des Etats-Unis, du Brésil, d'Italie, de Scandinavie, d'Australie et de Chine augmente singulièrement.
(traduction E.S.M.)